



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 18 novembre 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 8^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2021

Notre dossier : 312-00961

Dossier Régie : R-4151-2021

Chère consœur,

Pour faire suite à la décision D-2021-140 (paragr. 255 et 425 et page 115) et conformément à l'approche autorisée par la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») dans sa décision D-2018-011, Énergir dépose, pour approbation, la mise à jour des informations relatives au revenu requis, à l'ajustement tarifaire et à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2021-2022, soit la pièce Énergir-G, Document 5, ainsi que les versions française et anglaise des *Conditions de service et Tarif*, soit les pièces révisées Énergir-S, Documents 1 et 2.

Énergir dépose également la demande mentionnée en objet ainsi qu'une liste révisée des pièces.

Énergir rappelle que pour assurer l'entrée en vigueur des tarifs finaux au 1^{er} décembre 2021, une décision finale de la Régie serait souhaitée au plus tard le 24 novembre 2021.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb

p. j.